



ROCKACIER B Soudable est un panneau isolant en laine de roche de forte densité, revêtu d'une couche de bitume et d'un film thermofusible.



## AVANTAGES

- Adhérence totale de l'étanchéité soudée au panneau isolant revêtu bitume garantissant une meilleure cohésion du complexe
- Performances thermique et acoustique
- Excellente tenue mécanique grâce au redressement des fibres
- Stabilité dimensionnelle
- Imputrescibilité

## DIMENSIONS

- L. 1200 mm x l. 1000 mm
- Compressibilité identifiable par :
  - classe B = étiquette de couleur blanche et pas de marquage sur la tranche du panneau
  - classe C = étiquette de couleur bleue et présence d'un marquage sur la tranche du panneau

## DOMAINE D'APPLICATION

ROCKACIER B Soudable est un panneau non porteur, revêtu bitume, support direct des revêtements d'étanchéité pour toitures plates et inclinées des terrasses inaccessibles\*, y compris les chemins de circulation.

Ces terrasses sont constituées d'éléments porteurs en tôles d'acier nervurées, en bois et dérivés du bois, pour des pentes conformes aux DTU 43.3 et 43.4.

ROCKACIER B Soudable n'est pas destiné à être mis en œuvre sur des bacs acier Grande Portée, sous végétalisation, sous membranes photovoltaïque ou synthétique.

\* Les toitures inaccessibles sont des toitures dont la circulation est réduite à leur entretien.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Caractéristiques pondérales	Valeurs	
Masse surfacique de revêtement	≈ 1000 g/m <sup>2</sup>	
Épaisseurs (mm)	40 à 45	50 à 80
Masse volumique de la laine de roche (kg/m <sup>3</sup> )	157 (en moyenne)	135 (en moyenne)
Classe de compressibilité (UEATc)	Classe B / déformation ≤ 5% sous charge d'essai de 20 kPa	
Traction perpendiculaire aux faces	20 kPa en moyenne (NF EN 1607)	
Contrainte de compression à 10%	≥ 50 kPa	

## RÉSISTANCE THERMIQUE \*

Certificat ACERMI n° 02/015/019

Épaisseurs (mm)	40	45	50	55	60	70	75	80
R (m².K/W)	1,00	1,15	1,25	1,40	1,50	1,75	1,90	2,05

\*Données en vigueur disponibles sur les sites [www.acermi.com](http://www.acermi.com) et [www.rockwool.fr](http://www.rockwool.fr). Quantité minimum : se référer au tarif en vigueur.

Pour respecter la RT 2005, les panneaux de ROCKACIER B Soudable doivent être associés à un 1<sup>er</sup> lit de ROCKACIER B Soudable.

## SÉCURITÉ INCENDIE

- Réaction au feu : Euroclasse F (aucune performance déterminée).
- Le primitif du ROCKACIER B Soudable (= ROCKACIER B Nu) est classé A1 (incombustible).
- ERP : Avis favorable de la Commission Centrale de Sécurité du 03/11/05.

## STABILITÉ DIMENSIONNELLE

- Coefficient de dilatation thermique linéaire :  $2 \times 10^{-6} \text{ } ^\circ\text{C}^{-1}$ .
- Retrait résiduel à 20 °C après 4 jours à 70 °C : négligeable.
- Variation dimensionnelle à stabilisation en ambiance à 20 °C entre 65 et 80 % HR:
  - sens longitudinal < 1 mm/m
  - sens transversal < 1 mm/m
- Faible sensibilité aux variations de température et d'hygrométrie.
- Gonflement en épaisseur moyenne 2% (< 5%) (éprouvette maintenue 15 min à 100 °C, 100% HR puis refroidie à température ambiante).
- Absorption d'eau en immersion complète 11 à 12 % à 20 °C. Après 7 jours : saturation. Retour au poids initial en 48 h.

## MISE EN ŒUVRE

### TOITURES INACCESSIBLES

Élément porteur	Pente (%)	Protection lourde meuble	Autoprotection
		Revêtement sous DTA*(1)	Revêtement sous DTA*(1)
Bois et dérivés du bois (selon DTU 43.3 et DTA*)	(Cf. DTU 43.4)	Classe FIT I3(4)	Classe FIT : 12 si bicouche avec $R \leq 2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ 13 si bicouche avec $R > 2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ 14 si monocouche
	> 5		
Tôle d'acier nervurée (selon DTU 43.3 et DTA*)	(Cf. DTU 43.3) et $\leq 5$	Classe FIT I3(4)	
	> 5		

## CHEMINS DE CIRCULATION

Élément porteur	Pente (%)	Protection par dalettes	Autoprotection
		Revêtement sous DTA* (1)	Revêtement sous DTA* (1)
Bois et dérivés du bois (selon DTU 43.4 et DTA*)	(Cf DTU 43.4)	Classe FIT 14	Classe FIT 14
	5 à 50		
Tôle d'acier nervurée (selon DTU 43.3 et DTA*)	(Cf DTU 43.3) et $\leq 5$	Classe FIT 14	
	5 à 50		

R = Résistance Thermique utile. R poinç : résistance au poinçonnement statique. (1) Fixations Solide au Pas. Classe FIT I = résistance au poinçonnement (NF P 84-352) du revêtement d'étanchéité (DTA\* particuliers). \*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier. Les cases vides correspondent à des exclusions d'emploi.

## DISPOSITION

- Les panneaux doivent être disposés en quinconce (face revêtue au-dessus). La ligne continue des joints entre panneaux doit être perpendiculaire aux nervures du bac acier (cf. DTU 43.3 et 43.4).
- En cas de pose en plusieurs lits, utiliser en premier le ROCKACIER B Nu (fixation selon DTU 43.3). Le dernier lit devant recevoir l'étanchéité est obligatoirement du ROCKACIER B Soudable (fixation selon DTA\*). Les joints des lits successifs ne doivent pas être superposés.
- Sur éléments porteurs en bois ou panneaux dérivés du bois : cf. DTU 43.4.

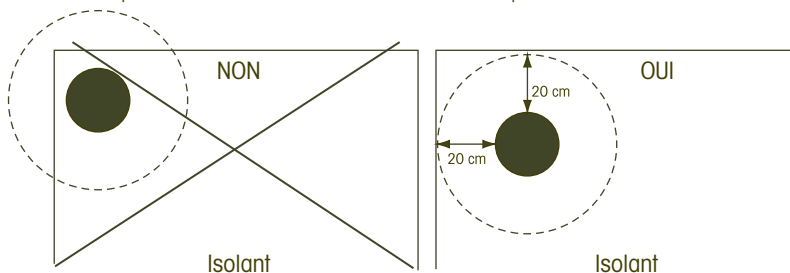
## ÉTANCHÉITÉ

Les revêtements non traditionnels sont mis en œuvre par soudage uniquement selon les modalités définies dans leurs DTA\* respectifs. **L'emploi de bitume EAC directement sur ROCKACIER B Soudable est interdit.**

## FIXATIONS(1) SUR TÔLES ACIER NERVURÉES

Conformément aux dispositions du cahier du CSTB n° 3564 et au DTA\*.

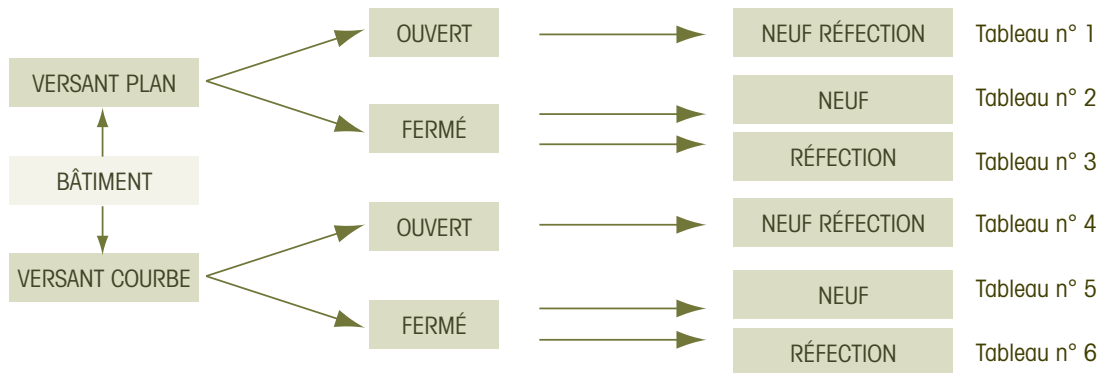
- Fixation posée à environ 20 cm du bord du panneau.



\*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

(1) Atelages de fixations mécaniques « Solide ou Pas » sont munis d'un dispositif empêchant le dépassement de l'élément de liaison (vis par exemple) au-dessus de la plaquette ou rondelle de répartition.

# ROCKACIER B SOUDABLE



Remarques :

- Les rives sont définies comme égales à  $1/10^{\circ}$  de la hauteur du bâtiment, et sur, au moins, 2 m de large.
- Les angles résultent de l'intersection de deux rives (soit  $4 \text{ m}^2$  au moins).
- On utilisera obligatoirement des attelages (éléments de liaison et plaquettes) Solide au Pas.

■ **Tableau 1 : Versants plans - Travaux neufs - Bâtiments fermés**

Hauteur	Position	Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4	
		Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé
10	Courante	4	4	4	4	4	5	5	6
	Rives	5	6	5	7	7	8	8	9
	Angles	6	8	7	9	9	11	11	12
15	Courante	4	4	4	5	4	5	5	6
	Rives	5	7	6	7	7	9	9	10
	Angles	7	9	8	10	10	12	12	12
20	Courante	4	4	4	5	5	6	6	7
	Rives	5	7	6	8	8	10	9	11
	Angles	7	10	9	11	11	12	12	12

■ **Tableau 2 : Versants plans - Travaux neufs et réfection - Bâtiments ouverts**

Hauteur	Position	Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4	
		Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé
10	Courante	4	5	5	6	6	7	7	8
	Rives	5	7	6	8	8	9	9	11
	Angles	7	10	9	11	11	12	12	12
15	Courante	4	6	5	7	6	8	8	9
	Rives	6	8	7	9	8	10	10	12
	Angles	8	11	10	12	12	12	12	12
20	Courante	5	6	6	7	7	9	8	10
	Rives	6	8	7	9	9	11	11	12
	Angles	9	12	10	12	12	12	12	12

■ **Tableau 3 : Versants plans - Réfection**

(sauf dans le cas d'un ancien revêtement sous protection meuble, voir tableau 1)

Hauteur	Position	Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4	
		Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé
10	Courante	4	4	4	4	4	4	4	4
	Rives	4	5	4	6	6	7	7	8
	Angles	6	7	7	8	8	10	10	11
15	Courante	4	4	4	4	4	4	4	4
	Rives	4	5	5	6	6	7	7	8
	Angles	6	8	7	9	9	11	10	12
20	Courante	4	4	4	4	4	4	4	5
	Rives	4	6	5	7	6	8	8	9
	Angles	6	9	8	10	9	12	11	12

■ Tableau 4 : Versants courbes - Travaux neufs - Bâtiments fermés

Hauteur	Position	Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4	
		Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé
10	Courante	4	4	4	5	4	5	5	6
	Rives	5	7	6	8	7	9	9	10
	Angles	7	9	8	11	10	12	12	12
15	Courante	4	4	4	5	5	6	6	6
	Rives	5	7	6	8	8	10	10	10
	Angles	8	10	9	12	11	12	12	12
20	Courante	4	5	4	5	5	6	6	7
	Rives	6	8	7	9	9	11	10	12
	Angles	8	11	10	12	12	12	12	12

■ Tableau 5 : Versants courbes - Travaux neufs et réfection - Bâtiments ouverts

Hauteur	Position	Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4	
		Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé
10	Courante	4	6	5	6	6	8	7	9
	Rives	5	8	6	8	8	9	9	11
	Angles	8	10	9	12	11	12	12	12
15	Courante	5	6	6	7	7	8	8	10
	Rives	6	8	7	9	8	10	10	12
	Angles	8	11	10	12	12	12	12	12
20	Courante	5	7	6	8	7	9	9	10
	Rives	6	8	7	9	9	11	11	12
	Angles	9	12	11	12	12	12	12	12

**Tableau 6 : Versants courbes - Réfection - Bâtiments fermés**

(sauf dans le cas d'un ancien revêtement sous protection meuble, voir tableau 4)

Hauteur	Position	Zone 1		Zone 2		Zone 3		Zone 4	
		Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé	Site normal	Site exposé
10	Courante	4	4	4	4	4	4	4	5
	Rives	4	6	5	6	6	8	7	9
	Angles	6	8	7	9	9	11	11	12
15	Courante	4	4	4	4	4	4	4	5
	Rives	5	6	6	7	7	8	8	10
	Angles	7	9	8	10	10	12	12	12
20	Courante	4	4	4	4	4	5	5	5
	Rives	5	7	6	8	7	9	9	10
	Angles	7	10	9	11	11	12	12	12

**Remarques :**

- Ces tableaux s'appliquent aux bâtiments d'élanement courant (cf. Règles NV65 et modificatif).
- Dans le cas contraire ou pour les bâtiments d'une hauteur supérieure à 20 m, consulter notre service technique.
- Les vis et plaquettes, conformes aux DTU 43.3 et 43.4, sont de type « Solide au Pas », munies d'un dispositif empêchant le dépassement de l'élément de liaison (vis par exemple) au-dessus de la plaquette ou rondelle de répartition.

**LIMITES D'EMPLOI**

## APPLICATIONS CONFORMES AUX DTU ET AU DTA \*

Les limites d'emploi du ROCKACIER B Soudable sont celles définies aux DTU 43.3, 43.4 et à son Document Technique d'Application particulier.

**N.B. :** Le DTA\* du ROCKACIER B Soudable ne vise pas les éléments porteurs en tôles d'acier nervurées d'ouverture haute de nervure > 70 mm. Pour cette application, ROCKACIER B Soudable doit recevoir un 1<sup>er</sup> lit de ROCKVALLÉE.

\*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions - J.O. du 25 mai 2006.  
Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles des bâtiments - J.O. du 25 mai 2006.
- Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique - J.O. du 21 mars 2007. Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants - J.O. du 17 mai 2007.
- Arrêté du 22 février 2002, portant application pour les produits d'isolation thermiques manufacturés pour le bâtiment du décret du N° 92-647 du 8 juillet 1992.
- Directive 89/106/CEE du conseil du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membres concernant les produits de construction.
- Norme NF EN 13162, produits isolants thermiques pour bâtiment, produits manufacturés en laine minérale.
- DTA\* CSTB n° 5/03-1713.
- DTU 43.3 et 43.4.
- Guide technique UEAtc.

### ASSURANCES

Police d'assurance de Responsabilité Civile décennale des fabricants, importateurs et assimilés de matériaux de construction, ayant pour objet de garantir la société Rockwool France S.A.S. en application des dispositions prévues par la loi du 4 janvier 1978 et à l'article 1792-4 du Code Civil, à l'exclusion de toute garantie des applicateurs.

Aucune référence au nom et à la marque de ce produit ne peut être faite dans des avis techniques ou documents techniques sans l'accord écrit de Rockwool France

Document non contractuel fourni à titre indicatif – Schémas et informations susceptibles d'être modifiés par Rockwool à tout moment et sans préavis.